

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit GLASS CLEAN & SHINE**
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie C** Utilisation par les consommateurs
- **Secteur d'utilisation SU21** Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit pour nettoyage des vitres

1.3 Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Glas Trösch AG
Zweigniederlassung Autoglas Oensingen
Nordringstrasse 1
4702 Oensingen
Tel: 062 388 15 00
info@troeschautoglas.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'urgence national : 145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit GLASS CLEAN & SHINE

(suite de la page 1)

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-0001	1-méthoxypropane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	3-5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	alcool isopropylique ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; ⚠ STOT SE 3, H336	3-5%

- Règlement (CE) No 648/2004

parfums

<5%

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Etat maladif
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- Autres indications
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit GLASS CLEAN & SHINE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloignées les sources d'incendie

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

- Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C.

Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

- Classe de stockage :

- Classe VbF : néant

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

106-97-8 butane, pur

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

VME Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit GLASS CLEAN & SHINE

(suite de la page 3)

67-63-0 alcool isopropylique

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

- DNEL

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	Systemic Long-term Effects	33 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	78 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Local short-term effects	553,5 mg/m ³ (Industrial Workers)
	Systemic long-term effects	369 mg/m ³ (Industrial Workers)
	Systemic Short-term Effects	43,9 mg/m ³ (Consumers) 553,5 mg/m ³ (Industrial Workers)

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	Systemic Long-term Effects	26 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	888 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		319 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Local long-term effects	55 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic long-term effects	89 mg/m ³ (Consumers)

- PNEC

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

PNEC STP	100 mg/L (STP)
Soil	4,59 mg/Kg (Soil)
Soft Water	10 mg/L (Water)
Sea water	1 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	52,3 mg/Kg (Soil)

67-63-0 alcool isopropylique

PNEC STP	2.251 mg/L (STP)
Soil	28 mg/Kg (Soil)
Soft Water	140,9 mg/L (Water)
Sea water	140,9 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	552 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	552 mg/Kg (Soil)
Occasional Emission	140,9 mg/L (Water)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

- Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit GLASS CLEAN & SHINE

(suite de la page 4)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme :	Aérosol
Couleur :	incolore
Odeur :	agréable
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: 7

- Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	-0,5 °C
Point d'éclair :	-20 °C
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	270 °C
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Non déterminé.
Limites d'explosion :	
inférieure :	2 Vol %
supérieure :	12 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité à 20 °C:	0,92 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité stable dans des conditions normales

- 10.2 Stabilité chimique

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion

Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables

Risque d'incendie

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles:

Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **GLASS CLEAN & SHINE**

(suite de la page 5)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	LD50	4.016 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat) 13.500 mg/Kg (Rabbit)

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	LD50	5.840 mg/Kg (Rat)
------	------	-------------------

- Effet primaire d'irritation :

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

LC50 (4 h)	6 mg/L (Rat)
LC50 (96h)	>100 mg/L (Algae) 6.812 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	23.300 mg/L (Daphnia)
EC50 (96h)	>1.000 mg/L (Algae) 20.800 mg/L (Fish)

67-63-0 alcool isopropylique

LC50 (4 h)	24,6 mg/L (Rat)
LC50 (96h)	>100 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	>100 mg/L (Algae)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

- **Autres indications** : Le produit est aisément biodégradable.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **GLASS CLEAN & SHINE**

(suite de la page 6)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés :

- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA UN1950

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR AÉROSOLS

- IMDG AEROSOLS

- IATA AEROSOLS, flammable

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 2.5F Gaz.

- Étiquette 2.1

- IMDG, IATA



- Class 2.1

- Label 2.1

- Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Polluant marin : Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Indice Kemler : -

- No EMS : F-D,S-U

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit GLASS CLEAN & SHINE

(suite de la page 7)

<p>- Stowage Code</p> <p>- Segregation Code</p>	<p>SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.</p> <p>SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</p>
<p>- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</p>	<p>Non applicable.</p>
<p>- Indications complémentaires de transport :</p> <p>- ADR</p> <p>- Quantités limitées (LQ)</p> <p>- Quantités exceptées (EQ)</p> <p>- Catégorie de transport</p> <p>- Code de restriction en tunnels</p> <p>- IMDG</p> <p>- Limited quantities (LQ)</p> <p>- Excepted quantities (EQ)</p>	<p>IL</p> <p>Code: E0</p> <p>Non autorisé en tant que quantité exceptée</p> <p>2</p> <p>D</p> <p>IL</p> <p>Code: E0</p> <p>Not permitted as Excepted Quantity</p>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Prescriptions nationales :
 - Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant
 - Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	17,4

- Classe de pollution des eaux :
- Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Phrases importantes**
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit GLASS CLEAN & SHINE

(suite de la page 8)

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Règles d'extrapolation
----------	------------------------

- **Service établissant la fiche technique** : Ma-Fra Laboratories

- **Contact** : lab@mafra.it

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**